

Modifications règlementaires pour le 2400, boulevard Montmorency, permission de 5 ans pour du stationnement commercial

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 571 530 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.459

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier de Maizerets

Date et heure (ou période)

17 mai 2022, à 19 h (pas de quorum du CA)

24 mai 2022, à 19 h (reprise avec quorum du CA)

Lieu

Centre communautaire Monseigneur-Marcoux, 2025, rue Adjutor-Rivard

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
6. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
7. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique du 17 mai 2022. (termine le 24 mai 2022)
8. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
9. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Cité-Limoilou, quartier Maizerets, près D'Estimauville

Description du projet et principales modifications

Depuis 2011, une cinquantaine de cases de stationnement du salon de quilles du 2400, boulevard Montmorency sont disponibles en location pour des travailleurs du secteur D'Estimauville. Le propriétaire du terrain souhaite renouveler cette permission de 50 cases pour 5 ans. Les Galeries de la Canardière n'ont pas demandé un renouvellement.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=328>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier :

- M. Samuel Clavet-Labrecque, trésorier
- M^{me} Marie-Hélène Deshaies, présidente
- M^{me} Ève Duhaime
- M^{me} Marie-Joëlle Hotte
- M. Christian Milette (sans droit de vote lors de la DO)
- M^{me} Liane-Clarisse Mouchon, secrétaire (sans droit de vote lors de la DO)
- M. Martial Van Neste, vice-président

Conseiller municipal

- M. Claude Villeneuve, conseiller du district électoral Maizerets-Lairet

Personne-ressource

- M. Christian Lepage, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Nombre de participants

7 participants, dont 5 administrateurs avec droit de vote, 3 administrateurs sans droit de vote, et 0 citoyen.

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Maizerets recommande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur le lot numéro 1 571 530 du cadastre du Québec, R.C.A.1V.Q.459*

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	5	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière
Abstention	0	
TOTAL	5	

Questions et commentaires du public

- Aucun citoyen n'était présent le 17 et le 24 mai 2022.

Questions et commentaires des administrateurs

- Un administrateur demande pourquoi il est question des Galeries de la Canardière.
Réponse de la Ville : Il y a cinq ans, le règlement comprenait deux demandes distinctes. Celle du salon de quilles et celle des Galeries de la Canardière. Seul le salon de quilles souhaite renouveler pour 5 ans. La nouvelle permission est donc uniquement pour le lot 1 571 530.

- Un administrateur demande si la location des cases de stationnement s'adresse aussi aux résidents du quartier.
Réponse de la Ville : *C'est le propriétaire du site qui pourrait expliquer le fonctionnement de la location.*
- Une administratrice demande ce qui se passerait si la permission n'était pas renouvelée.
Réponse de la Ville : *Le stationnement resterait pour les usagers du salon de quilles.*
- Une administratrice commente qu'il vaut mieux s'en servir, si les cases de stationnement existent. Le fait que ce soit payant reste un frein à l'utilisation de la voiture.
- Deux administratrices se demandent s'il y a une limite de prix pour éviter les abus.
Réponse de la Ville : *C'est privé, la Ville n'intervient pas sur le prix de location. C'est le propriétaire qui pourrait répondre aux questions sur la tarification.*

Nombre d'interventions

6 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou et au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou.

Réalisation du rapport

Date

31 mai 2022

Rédigé par

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Approuvé par :

M^{me} Marie-Hélène Deshaies, présidente du conseil de quartier de Maizerets